

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Bruno GUYARD, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, M. Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE,

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	25	17

Absents ayant donné un pouvoir : M. Hervé LHOMME à M. Gérard HUET, Mme Mariline BOUCLET à M. Frédéric MURA, M. Jean-Philippe LECOINTE à Mme Magali BLANLUET,

Absents excusés : M. Fabrice PELLETIER, Mme Aurore YANG, M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.

Date de la convocation

27 février 2026

Date d'affichage

27 février 2026

Objet de la délibération

2- Urbanisme

**2.2.7 Autre actes non soumis à
taxe**

**2026-022 – Dénomination
d'une rue**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

12/03/2026

A été nommé secrétaire : Mme Marie COSTA

Monsieur MURA rappelle au conseil municipal de la nécessité de nommer toutes les rues n'ayant pas encore de nom. La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif la définition d'adresses normées pour l'ensemble des voies, qui de voient attribuer une dénomination et des bâtis qui y sont situés, référencés par un numéro. Une voie commence et se termine à une intersection.

Une rue nommée pose des problèmes à ses habitants car le nom de la rue existe dans la forêt domaniale d'Orléans : route de la Bourdonnière.

M. le Maire propose de la renommer : rue de la Bourdonnière pour éviter les confusions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de nommer la rue :
- Rue de la Bourdonnière

La secrétaire de séance
Marie COSTA




Pour copie conforme
Le Maire,
Frédéric MURA

